



Orthez

La [Re]belle

Orthez : Opération PILOTE zéro-phyto

À partir du mois de mars, la CCLO lance une opération pilote de suppression de produits phytosanitaires, sur la voirie, les parkings et les trottoirs d'un quartier d'Orthez.

Cette opération témoigne d'une forte volonté politique de la municipalité Orthézienne à laquelle les élus de la CCLO ont répondu favorablement. Dès le 1er janvier 2015, à la prise de compétence de l'entretien des espaces publics sur l'ex CCCO, les équipes techniques de la communauté de communes ont lancé le projet.

ESPACES VERTS : RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ

La démarche «zéro-phyto» s'inscrit dans la continuité de la politique environnementale que mène la communauté de communes depuis 2008. Depuis 7 ans, l'entretien des espaces publics est géré dans le respect de la biodiversité : en adoptant des pratiques de gestion raisonnée et en limitant les apports de produits phytosanitaires.

- Pratique d'une **gestion raisonnée** (ou différenciée) des espaces verts. Ce principe de gestion repose sur un traitement différent des espaces en fonction :
 - de la nature de leur sol, de leur exposition, de leur fonction de leur fréquentation pour tout ce qui concerne la tonte, les variétés florales, arbres et arbustes, les méthodes d'entretien et de gestion des déchets.
- Usage de **paillage végétal** étalé au pied des arbres et des végétaux : étouffe les mauvaises herbes (ce paillage est issu des résidus de taille des arbres).
- Pratique du **désherbage à la binette**.

RESPECT DE LA LOI

Cette opération est aussi une réponse à la loi Labbé du 6 février 2014 qui prévoit la fin de l'utilisation des pesticides au 31 décembre 2016. La loi concerne les espaces verts, les forêts et les promenades accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public ou privé.

Compte tenu de cette réglementation, les élus s'engagent **sur un plan de désherbage** qui sera élaboré pour la totalité du territoire et pour lequel une ligne de crédit de 30 000 euros a été inscrite pour 2015.

Ce plan de désherbage est co-financé par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

UN ENJEU SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Les désherbants appartiennent à la famille des pesticides (ou produits phytosanitaires). Ces produits sont destinés à détruire des organismes indésirables. Les pesticides se répartissent selon différentes familles :

- les fongicides agissent sur les champignons,
- les herbicides portent sur les herbes,
- les insecticides visent à éliminer les insectes et les acariens.

Les recherches évaluent à moins de 1 % la part des pesticides qui entre en contact avec l'organisme ciblé. 99 % des substances se dispersent donc dans notre environnement.

On retrouve ainsi des résidus de pesticides dans l'air ambiant, dans les sols, l'eau, les aliments, etc, qu'ils soient utilisés par le secteur professionnel (agriculture, collectivité) ou dans la sphère privée (jardins).

Présents dans tous les compartiments de la nature, les résidus de pesticide peuvent causer des dommages importants sur la faune et la flore.

L'être humain peut lui aussi être contaminé directement, par exemple lors de l'application du produit, ou indirectement par exemple en consommant des produits contenant des pesticides, issus d'un site traité. Leurs effets sur l'être humain ont été mis en évidence et peuvent engendrer des troubles de la reproduction, des cancers et des troubles du système nerveux.

La réduction des produits phytosanitaires est un enjeu sanitaire et environnemental.

UNE ZONE TEST SUR ORTHEZ

La municipalité d'Orthez, en concertation avec la CCLLO, a délimité une zone pilote sur laquelle vont être testées différentes techniques alternatives aux pesticides.

Cf. en page 6, la partie en vert sur le plan.

Ce quartier a été choisi car c'est une entrée de ville qui compte une partie de centre-ville et une partie de résidentiel.

L'opération démarrera fin mars pour une durée d'environ 2 ans, soit deux cycles climatologiques. Il s'agit du temps nécessaire pour expérimenter les différentes techniques, juger de leur niveau de productivité (rapport : résultat/temps passé), du coût de l'entretien, et de la facilité d'utilisation du matériel.

A noter : compte tenu du mauvais état des trottoirs, un programme de réfection du revêtement va démarrer à partir du 9 mars. La somme de 150 000 € a été affectée à cette opération pour 2015.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'apparition de plantes en ville de façon maîtrisée est un choix raisonné.

Le changement de pratique va modifier le paysager urbain, ce qui nécessite une évolution de la mentalité de tous sur la perception des herbes indésirables, appelées communément « mauvaises herbes ».

Cette démarche, bien que progressive, va donc de pair avec une sensibilisation du public à ces enjeux environnementaux et sanitaires.

Pour cela, un travail pédagogique va être réalisé auprès des résidents. Notamment à travers la pose de 10 panneaux d'information installés sur toute la zone et l'envoi d'un courrier spécifique qui expliquera la démarche aux résidents de la zone pilote.

DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

La CCLO a affecté **5 agents** à l'entretien de cette zone «zéro-phyto». Quant aux techniques, plusieurs vont être testées, complémentaires et adaptées à chaque situation :

- le désherbage mécanique à l'aide de brosses rotatives montées sur porte-outil (propriété de la CCLO),
- le désherbage mécanique avec une mini balayeuse de voirie (propriété de la CCLO),
- le désherbage thermique à eau chaude, (la chaleur de l'eau détruit les végétaux) (en location),
- le désherbage mécanique (tête de coupe rotative) sur batterie(en cours d'acquisition par la CCLO).

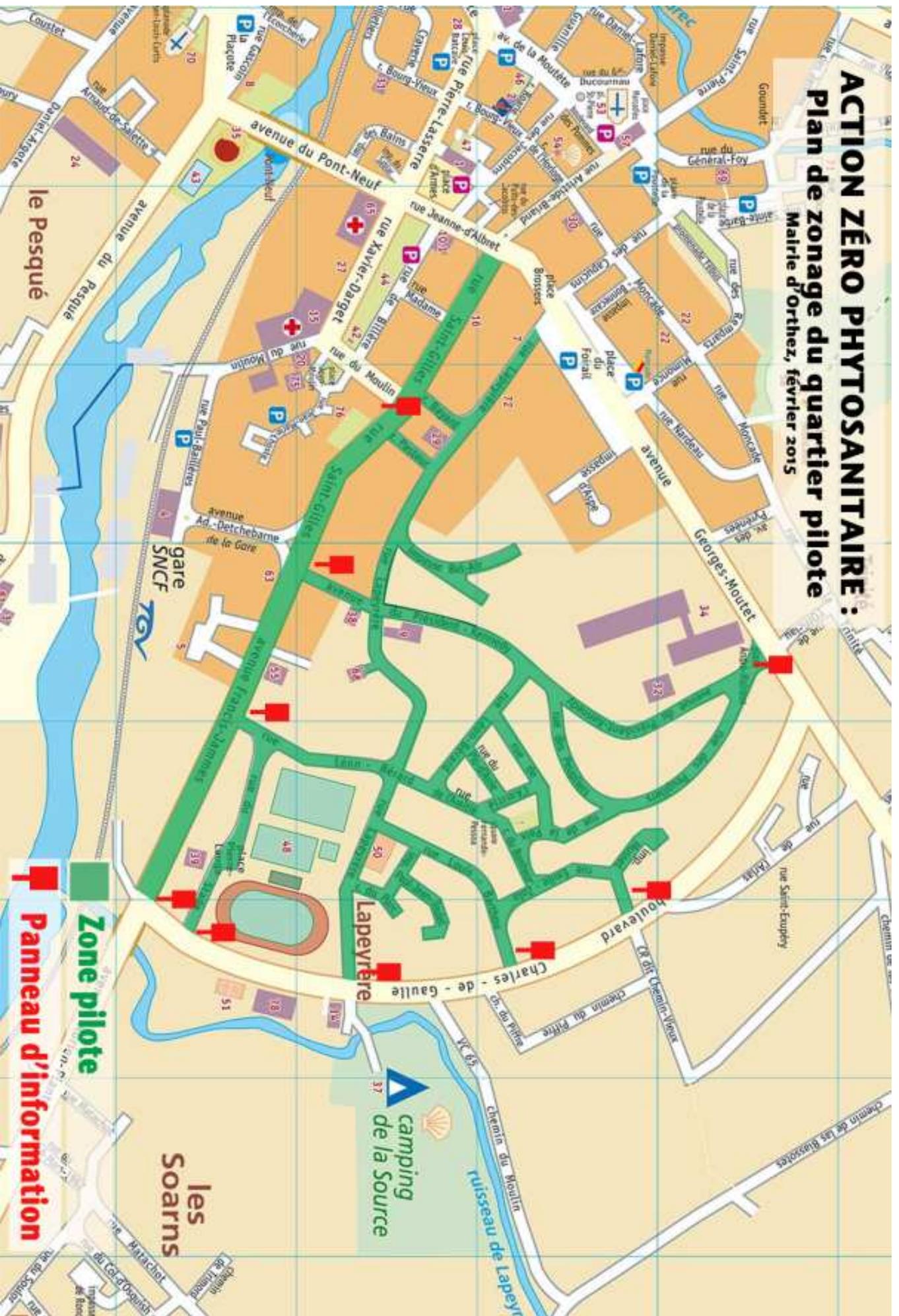
À l'issue de la période de test un plan de désherbage sera élaboré afin de définir pour chaque espace les objectifs et les techniques les plus appropriées pour les atteindre.

L'objectif étant d'assurer un véritable **contrôle de la végétation spontanée** (subjectivement appelée : les mauvaises herbes) sans chercher à l'éradiquer de manière systématique et tout en conservant un rythme de passage identique au désherbage phytosanitaire, c'est-à-dire 3 fois par an + 1 fois en fonction des conditions climatiques.

Le 26 février 2015

ACTION ZÉRO PHYTOSANITAIRE : Plan de zonage du quartier pilote

Mairie d'Orthez, février 2015



Zone pilote

Panneau d'information